

PRÉFET DE LA RÉGION LIMOUSIN

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin

Service Valorisation, évaluation des ressources
et du patrimoine naturel

Unité Gestion et valorisation des ressources naturelles

Limoges, le 21 FEV. 2011

Le Directeur régional,

aux

Membres du comité de pilotage
du PNA Loutre

Nos réf. : VB/PSD GVRN 11-0125

Affaire suivie par : Véronique BARTHELEMY

veronique.barthelemy@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 05 55 12 96 19 – Fax : 05 55 12 96 66

Objet : compte rendu du comité de pilotage du PNA Loutre du 9 décembre 2010

PJ : diaporama Réunion du comité de pilotage-9 décembre 2010 (Rachel Kuhn, animatrice du PNA loutre)

Madame, Monsieur,

Le premier Comité de Pilotage du Plan National d'Actions pour la Loutre d'Europe, coordonné par la DREAL Limousin et mis en œuvre par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM), s'est tenu le 9 décembre 2010 au Bâtiment de Géologie du Muséum d'Histoire Naturelles (43 rue Buffon Paris 13ème).

L'ordre du jour était le suivant :

- Point d'actualité sur les PNA,
- Rappel sur les objectifs du PNA Loutre et sur les actions à débiter en 2010-2011,
- Point sur l'avancée du travail d'animation,
- Présentation de la brochure sur le PNA Loutre,
- Discussion sur les mesures à prendre pour le lancement du PNA,
- Questions diverses.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après le compte rendu de ce comité de pilotage.

Veuillez d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

P/le directeur et par délégation

Le chef de l'unité GVRN


Bruno LIENARD

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h00
Tél. : 33 (0) 5 55 12 90 00 – fax : 33 (0) 5 55 12 96 66
CS 53218 – 22, rue des Pénitents Blancs
87032 Limoges cedex 1

Premier Comité de Pilotage

du Plan National d'Action Loutre d'Europe

Compte-rendu de réunion

Le premier Comité de Pilotage du Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe s'est tenu le 9 décembre à 14 heures au Bâtiment de Géologie du Muséum National d'Histoire Naturelle (43 rue Buffon Paris 13ème).

Présentation et contextualisation

Personnes présentes :

- Xavier Grémillet, représentant scientifique du Comité de Pilotage,
- Frédéric Leblanc, Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
- Hugo Fourdin, Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères,
- Hélène Jacques, Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères,
- François Moutou, représentant scientifique du Comité de Pilotage,
- Rachel Kuhn, animatrice du PNA Loutre, SFEPM,
- Marc Perrot, Fédération Nationale des Chasseurs,
- Patrick Haffner, Muséum National d'Histoire Naturelle,
- Benoit Bourdon, Direction des Pêches, Ministère de l'Agriculture,
- Sandrine Ruelle, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- Patrick Chegranie, DREAL Auvergne,
- Patrick Morvan, DREAL Limousin,

Personnes excusées :

- Luc Morvan, DREAL Bretagne,
- Dominique Tesseyre, Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- Jean-Claude Saulnier, Union Nationale des Piégeurs Agréés de France,
- Geneviève Barnaud, représentante scientifique du Comité de Pilotage,
- Sophie Teton, chargée d'environnement Réseau Ferré de France,
- Sylvain Richier, ONCFS, Réseau Mammifères du Plan Loire Grandeur Nature,
- Mallorie Sourie, DREAL Midi-Pyrénées,
- Charles Lemarchand, représentant scientifique du Comité de Pilotage,
- Julien Astoul, Ministère de l'Ecologie.

Remarque : on notera que les conditions climatiques ont constitué une gêne importante qui explique une partie des absents et des excusés.

Patrick Morvan lance la réunion à 14h15. Il rappelle quelques éléments de contexte par rapport à la tenue de la réunion et fait un point rapide sur l'état d'avancement général de la politique des PNA.

- Point d'actualité sur les PNA

Il indique qu'une réunion des chargés de mission PNA du MEDDTL s'est tenue le 8 novembre 2010. La politique des PNA a été confirmée, mais l'enveloppe financière a été revue à la baisse ; l'enveloppe initiale de 10.000 € par déclinaison régionale de PNA est désormais fixée à 7000 €.

Patrick Morvan précise que l'administration connaît des difficultés de personnel ; les effectifs de chargés de mission en DREAL ne permettront pas de lancer tous les PNA. En moyenne, chaque région est concernée par une quinzaine de PNA. Les DREAL seront amenées à faire des choix, à donner la priorité à certains PNA par rapport à d'autres, en fonction de l'importance de l'enjeu au niveau régional, de la mobilisation des acteurs locaux, des opportunités, du temps disponible...

De ce fait, différents niveaux de déclinaison sont à envisager :

- une déclinaison complète avec écriture d'un Plan régional,
- une déclinaison semi complète avec adaptation du PNA national au contexte local,
- une déclinaison avec simple mise en application d'une sélection de fiches actions du PNA national,
- une déclinaison limitée à de simples actions d'opportunité.

L'un des enjeux pour le PNA Loutre est de s'assurer qu'il ne fera pas partie des PNA oubliés dans les DREAL concernées. Les deux premiers niveaux de déclinaison sont les plus pertinents, même si des actions utiles peuvent se concrétiser avec des niveaux de déclinaisons simplifiés.

- Rappel sur les objectifs du PNA Loutre et sur les actions à débiter en 2010-2011

Patrick Morvan donne la parole à Rachel Kuhn qui présente l'ordre du jour et indique ce qu'elle a fait depuis le lancement de sa mission d'animatrice, le 1^{er} septembre 2010.

Patrick Chegranie désire savoir si le document du PNA dont il dispose et qui lui a été transmis par la DREAL Limousin peut être diffusé sous cette forme.

Patrick Morvan indique que la version diffusable du document est disponible depuis peu sur le site du MEDDTL.

Il est indiqué que les Préfets de Régions vont recevoir rapidement le courrier du MEDDTL indiquant le lancement officiel du PNA Loutre.

Rachel Kuhn présente les principaux enjeux et les actions prioritaires programmées dans le PNA pour l'année 2011 (voir diaporama joint). Elle fait le point sur les manifestations au cours desquelles elle a présenté le PNA Loutre (compte-rendus disponibles prochainement sur le site de la SFEPM) :

- Atelier international (Groupe Loutre UICN) sur la collecte des cadavres de loutres (Danemark),
- Colloque de fin de projet – LIFE Loutre Belgique et Luxembourg (Luxembourg),
- Colloque annuel de la SFEPM (Voiron),
- Colloque sur le thème : La Loutre en Allemagne - Que font les voisins ? (Allemagne),
- Réunion Loutre & Castor (Lille).

Elle évoque également les articles ou parutions pour lesquels elle est intervenue dans la rédaction au titre du PNA Loutre (voir diaporama joint).

Rachel Kuhn rappelle que le PNA Loutre est encore en phase de lancement et demande aux personnes présentes de faire un point sur l'état d'avancement du PNA dans leurs régions respectives.

- Point sur l'avancée du travail d'animation

Frédéric Leblanc, président du GMHL (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin) indique que le projet en Limousin est de réaliser une déclinaison en se basant sur le plan national. Il n'y a pas de projet de réécriture totale du document ; les fiches de celui-ci sont adaptées au contexte local.

En Limousin, un inventaire précis de la population de loutres a été effectué en 2005, révélant que 90% des cours d'eau sont désormais occupés par la Loutre, au niveau régional. Il ne semble donc pas opportun de faire un nouvel inventaire. Par contre, il est nécessaire de communiquer sur le PNA Loutre, notamment auprès des techniciens de rivières, des pisciculteurs et des propriétaires d'étangs. Dans ce cadre, l'action de médiateur faune sauvage devra peut-être être renforcée. L'une des priorités sera de mieux suivre les mortalités routières.

Xavier Grémillet, président du GMB (Groupe Mammalogique Breton), fait un point sur la situation en Bretagne. La région compte aussi des populations relativement importantes. Historiquement, le GMB a fait de la conservation de la Loutre une de ses priorités et la Région (dans son rôle d'administration) est déjà bien impliquée. Une partie des actions proposées par le PNA Loutre connaissent déjà une application locale. La Bretagne est notamment en avance en ce qui concerne les passages à Loutre. Désormais, ce sont surtout les financements qui sont bloquant.

Une autre problématique actuelle est la gestion des cadavres. Des séances d'autopsies sont organisées régulièrement, notamment pour déterminer les causes de la mort, et des prélèvements sont conservés en attente d'éventuelles analyses futures (toxicologiques, génétiques...).

Pour Xavier Grémillet, la priorité générale est désormais de mettre en place des corridors écologiques qui permettront aux loutres « bretonnes » de rentrer en contact avec les populations isolées de Normandie, des Pays de Loire, du Centre...

Xavier Grémillet souligne sa grande déception vis à vis du peu de moyens financiers consacrés à la politique des PNA. Il signale la situation d'urgence déplorée par le GMB ; la DREAL Bretagne en arrive à indiquer à ses partenaires que certaines conventions de financement, pourtant signées, ne seront finalement pas honorées.

Patrick Morvan a conscience des limites financières et indique qu'il faut surtout consacrer ces moyens à des actions de communication. L'objet des subventions PNA en régions n'est pas de mettre en place des actions matérielles, mais plus de communiquer sur le PNA en vue d'obtenir des financements en provenance d'autres partenaires (Europe, Conseils Régionaux, Conseils Généraux, collectivités, crédits Natura 2000, Agences de bassin...). Il donne l'exemple de la déclinaison du PNA Chiroptères en Limousin, qui sur une base de subvention de 10.000 € a permis la mobilisation de plus de 100.000 €.

Les représentants de la SFEPM indiquent que dans un contexte économique difficile, il est de plus en plus délicat d'obtenir des fonds, « la protection de la nature n'est pas une priorité nationale ».

Xavier Grémillet indique que dans ce contexte de difficulté de financement, la coordination et le partage de l'expérience que vont permettre le poste d'animatrice du PNA sont d'autant plus importants.

Rachel Kuhn indique que dans ce cadre de difficultés financières, il sera peut-être possible de financer des opérations via d'autres pays. La Belgique, le Luxembourg et surtout la Suisse pourraient être porteurs de projets ambitieux et seront peut-être disposés à financer des actions permettant le retour de la Loutre dans leurs pays.

Patrick Chegranie, de la DREAL Auvergne, regrette le retard de lancement du PNA et indique que la DREAL Auvergne entend décliner le PNA de façon assez complète. Un cahier des charges de cette animation a déjà été proposé et « Catiche Productions » devrait se lancer dans la déclinaison régionale. Au niveau de l'Auvergne, l'inventaire des effectifs et la meilleure connaissance de la répartition des populations (notamment dans le nord de l'Auvergne) est encore un enjeu prioritaire. La DREAL Auvergne entend aussi mener une réflexion sur les possibilités de financer, via Nature 2000, des actions pertinentes pour la Loutre.

Patrick Chegranie demande si la DREAL Limousin sera en mesure de contribuer au financement d'actions entreprises en dehors du Limousin.

Patrick Morvan indique que la DREAL Limousin bénéficie d'une enveloppe qui lui permettra de financer le poste de l'animatrice nationale et de moyens qui pourront être consacrés à des actions de communication nationale. Elle n'aura par contre aucun moyen à consacrer au financement d'actions entreprises par d'autres DREAL.

Hélène Jacques fait un point sur la situation en Rhône-Alpes. La priorité régionale est l'actualisation de la répartition des populations. La DREAL a désigné le CORA Faune Sauvage comme animateur régional du PNA Loutre et des actions sont planifiées jusqu'à 2013. Un projet déjà en cours est le suivi de la recolonisation sur la base d'analyses génétiques des épreintes.

Marc Perrot, de la Fédération Nationale des Chasseurs, insiste sur l'importance d'intégrer le plus largement possible les acteurs les plus divers aux opérations initiales d'inventaire de terrain, car cette approche permettra de les sensibiliser et de les intégrer à la démarche PNA.

La salle s'interroge sur la possibilité de financer des actions via un projet LIFE. Rachel Kuhn indique qu'il s'agit d'un moyen de financement intéressant permettant le déblocage de crédits conséquents. Toutefois, la validation d'un projet LIFE nécessite un investissement très lourd en temps. Pour que le dossier soit pertinent, il faut déjà disposer d'une information importante. Il lui semble qu'un projet LIFE peut être envisagé dans la continuité du PNA, pour que le dossier de demande soit pertinent.

Xavier Grémillet pense qu'il va être nécessaire d'aller chercher des crédits privés, et qu'il faut parvenir à sensibiliser le milieu agricole qui est incontournable de par son influence sur les milieux.

- Présentation de la brochure sur le PNA Loutre

La réunion porte ensuite sur la validation de la proposition de brochure de présentation du plan, la publication de ce document étant une étape incontournable du lancement du PNA.

La salle est d'accord sur le principe que la cible du document est un public diversifié, n'ayant pas nécessairement de connaissances sur la Loutre et les problématiques liées à sa conservation (grand public, élus, gestionnaires...). Le format, le plan et les illustrations proposés dans la maquette rédigée par Rachel Kuhn sont validés. Les débats portent assez longuement sur la rédaction du texte (la brochure sera disponible prochainement en format PDF sur les sites du MEDDTL et de la SFPEM et, sur demande, en format papier auprès de la SFPEM).

A l'issue de ce travail de correction de la brochure, le comité de pilotage valide certains points permettant de donner des repères à l'animatrice du plan.

- Discussion sur les mesures à prendre pour le lancement du PNA

La première mission est de procéder à l'édition de la brochure de présentation du PNA.

L'animatrice devra aussi procéder à la rédaction d'un rapport de synthèse sur la cohabitation entre la Loutre et les activités aquacoles, (objet de la fiche 23). Ce document devra servir de base à un travail, à réaliser en association avec les pisciculteurs, sur la cohabitation avec la Loutre, l'objectif étant notamment de trouver des moyens de minimiser les coûts de la protection des piscicultures.

Monsieur Benoit Bourdon indique qu'il serait souhaitable d'associer rapidement les professionnels.

Rachel Kuhn précise que ce rapport est un préalable à cette concertation dont l'objectif est de lister les pratiques de protection contre la prédation par les loutres adoptées dans différents pays voisins.

Le comité de pilotage approuve l'organisation d'une réunion sur la collecte et la valorisation des cadavres, dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche 26. L'animatrice devra veiller à organiser cette réunion avant juin 2011.

Rachel Kuhn devra également préparer une ébauche de document technique de recommandations de gestion destiné aux maîtres d'ouvrage de la gestion des cours d'eau et des zones humides, ce qui fait l'objet de la fiche 15. Ce document sera corrigé par un groupe de travail dont la composition doit encore être définie. Ce groupe de travail devrait se réunir à l'automne 2011, sous réserve d'obtention des financements nécessaires au remboursement des frais de déplacement des participants.

En lien avec la Fiche Action 6, visant à la détermination du potentiel d'accueil de la Loutre, Patrick Haffner indique que le MNHN dispose d'outils permettant de réaliser ce type d'analyse et se renseignera sur les possibilités d'implication du Muséum dans la mise en œuvre de cette fiche.

Xavier Grémillet pense que l'on a trop recours à ces outils conceptuels, et craint que les budgets alloués à ce type de projet ne le soient au dépend d'actions de conservation sur le terrain (passages à loutres...).

Rachel Kuhn rappelle que cette étude doit servir de base à la mise en œuvre de la Fiche Action 14, dont l'objet est de mettre en place des corridors écologiques pour la Loutre.

Patrick Morvan s'interroge sur la qualité de ces modèles dans la mesure où la Loutre, dans les secteurs où elle est présente en plus grande densité, semble être capable de coloniser des milieux qui ne lui sont pas réputés comme favorables (territoires marqués par une forte présence humaine).

Patrick Haffner précise qu'il est possible d'adapter le modèle en fonction de nouvelles informations.

Xavier Grémillet se demande si ces méthodes lourdes sont adaptées au contexte et s'il n'est pas préférable de retenir les fiches les plus faciles à mettre en œuvre, notamment pour tenir compte de la faiblesse de moyens dont dispose le PNA.

Avant de clore la réunion, il est convenu que le Comité de Pilotage National se réunisse à nouveau en décembre 2011, puisque la circulaire relative aux PNA n'impose qu'une réunion par an. Il est jugé plus pertinent d'organiser des réunions techniques sur des sujets spécifiques (par ex. collecte des cadavres, voir plus haut), plutôt que de multiplier les réunions du Comité de Pilotage National.

La réunion s'achève à 17h45.

Actions prioritaires et indispensables à mettre en œuvre

- Mettre en place un suivi régulier des populations de Loutre selon un protocole standardisé afin d'obtenir une actualisation régulière de la carte de répartition de la Loutre en France (action 1).
- Evaluer et renforcer la prise en compte de la Loutre d'Europe dans les politiques publiques, par exemple : SAGE, Contrats de rivière, SCOT, PLU... (action 11).
- Consolider le réseau de sites protégés ou gérés pour la Loutre et améliorer son efficacité (action 12). Par exemple, il conviendra d'actualiser la liste des sites Natura 2000 où la Loutre est présente et de prendre en compte la conservation de la Loutre lors de la rédaction des DOCOBs.
- Améliorer la prise en compte de la Loutre dans les études d'impact ou d'incidence (action 13).
- Mettre en place des corridors écologiques pour la Loutre (action 14). La Loutre devra notamment être prise en compte lors de l'élaboration des Trames bleues.
- Réduire la mortalité due aux collisions avec des véhicules (action 17). Ceci implique que les ponts nouvellement construits ou rénovés soient systématiquement équipés de passages à faune adaptés. La construction de ce type de passage devra également être envisagée au niveau d'ouvrages existants lorsque des collisions ont été observées et le long de corridors écologiques définis.

- Apporter une aide aux pisciculteurs (action 24). Dans un premier temps, cette action consistera à répertorier les pisciculteurs victimes de dégâts causés par la Loutre et à sensibiliser les pisciculteurs, en attendant que d'avantage d'informations sur cette problématique et les solutions adéquates soient disponibles (actions 8, 9, 10, 23). La création d'un poste à temps partiel de « médiateur pisciculture » pourra être envisagée.
- Informer et sensibiliser les utilisateurs et gestionnaires des écosystèmes aquatiques et de la ressource aquacole (action 25). Un certain nombre d'outils de communication pouvant être utilisés lors de la mise en œuvre de cette action seront développés prochainement par l'opérateur du plan.
- Mettre en place un réseau pour la collecte et la valorisation des cadavres (action 26).
- Former les partenaires du plan d'actions et les gestionnaires (action 27). Pour ce faire, il conviendra de proposer des réunions d'informations et des stages de formation.
- Mettre à disposition des collectivités et usagers une assistance scientifique et technique (action 28).